

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AXA IM WAVE Cat Bonds Fund E (H) q Income EUR

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A., filiale du Groupe AXA IM

ISIN IE00BF0MWW63

Site Internet : <https://www.axa-im.fr>

Appelez le +33 (0) 1 44 45 85 65 pour plus d'informations

La Central Bank and Financial Services Authority of Ireland est responsable de la supervision d'AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. en lien avec le présent Document d'informations clés.

Ce Produit est agréé en Irlande conformément à la Directive OPCVM.

Date de production du document d'informations clés: 11/04/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le Produit est une classe d'actions du Compartiment « AXA IM WAVE Cat Bonds Fund » (le Compartiment) qui fait partie de l'ICAV « AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV » (la « Société »).

Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans les statuts de la société.

Objectifs

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir un taux de rendement, une croissance du capital et/ou un revenu absolu corrigés du risque à long terme, à partir de ses investissements dans des obligations catastrophes, également désignées sous le terme de « cat bonds » (« insurance-linked securities » ou « ILS »).

Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière active indépendamment de tout indice de référence. Pour atteindre cet objectif, le Fonds investira principalement dans des ILS. Le Gestionnaire sélectionne des ILS afin d'atteindre les objectifs d'investissement du Fonds, conformément à sa politique d'investissement en termes d'objectifs de rendement, de diversification et de liquidité, et inclut les actifs qui présentent à ses yeux le meilleur profil de risque et de rendement (que le Gestionnaire évalue notamment en analysant le risque sous-jacent associé à un ILS par rapport au rendement anticipé de cet investissement). Le Gestionnaire cherchera à diversifier le Fonds par périls (par exemple, séisme, cyclone, tempêtes de neige), par zone géographique (États-Unis, Canada, Europe, Japon, Nouvelle-Zélande et Australie) et d'autres facteurs pertinents.

Le Gestionnaire déterminera de quelle(s) classe(s) de risques relève l'événement assuré associé à chaque actif du Fonds. Les événements assurés auxquels le Fonds peut être exposé à travers son investissement dans des ILS peuvent être des catastrophes naturelles, des dépenses de santé et la mortalité extrême. Le Fonds sera néanmoins principalement concentré sur le risque lié aux cyclones et aux séismes survenant aux États-Unis.

Les émetteurs de ces obligations sont généralement des entités ad hoc domiciliées aux Bermudes, dans l'État du Delaware (États-Unis), en Irlande, dans les Îles Caïmans ou dans les Îles Anglo-Normandes, établies par des compagnies d'assurance, de réassurance, des gouvernements ou des entreprises aux seules fins d'émettre l'obligation. La valeur d'un ILS donné est potentiellement réduite, et peut subir une perte partielle ou, dans certains cas, totale, en cas de survenue d'un événement auquel l'ILS est exposé. Le Fonds investira sur une base « long-only » (autrement dit il ne prendra pas de positions courtes autres que de manière limitée à des fins de gestion efficace du portefeuille).

La politique d'investissement vise à acheter et à conserver le même portefeuille d'ILS indéfiniment (ou jusqu'à la survenue d'un événement catastrophique pertinent affectant l'obligation concernée). Le Gestionnaire peut périodiquement acheter ou vendre des ILS, notamment dans le cadre d'un mécanisme de

défense en cas de changement de la qualité des émetteurs de certains ILS et/ou lorsque des opportunités d'investissement se présentent.

Outre ce qui précède, le Fonds conservera une partie de sa Valeur Liquidative en (i) liquidités, (ii) instruments du marché monétaire, (iii) organismes de placement collectif éligibles (y compris des organismes monétaires) (sous réserve qu'ils ne dépassent pas 10 % de sa Valeur Liquidative) et/ou (iv) dans d'autres instruments financiers liquides émis ou garantis par des gouvernements de pays de l'OCDE, conformément aux restrictions d'investissement applicables au Fonds.

Le Sous-fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

L'objectif de la Classe d'Actions est la couverture du risque de change découlant de l'écart entre la devise de référence du Compartiment et la devise de cette Classe d'Actions via le recours à des instruments dérivés, tout en conservant l'allocation définie au titre de la Politique d'investissement du Compartiment.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de distribution (Dis), le dividende est distribué.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 7 ans.

Souscription et Rachat

Vous pourrez acheter ou vendre vos parts (i) le premier vendredi de chaque mois (si ce jour civil n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré suivant) et (ii) le troisième vendredi de chaque mois (si ce jour civil n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré suivant étant entendu que si le troisième vendredi du mois est le dernier jour civil de ce mois, vous pourrez acheter ou vendre des parts le Jour Ouvré immédiatement précédent) et/ou (iii) un autre jour ou d'autres jours déterminé(s) par les membres du Conseil d'administration, en consultation avec le Gestionnaire et notifié(s) aux Porteurs par avance. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le Prospectus, disponible sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

La Valeur Liquidative de ce Fonds est calculée sur une base bimensuelle.

Investissement initial minimum : 25 000 USD

Investissement minimum subséquent : 1 000 USD

Investisseurs de détail visés

Le compartiment s'adresse aux investisseurs particuliers possédant une certaine expertise financière leur permettant de comprendre le compartiment, mais susceptibles d'accepter le risque de perte totale du capital investi. Il convient aux clients qui souhaitent faire fructifier leur capital et générer des revenus. L'horizon d'investissement recommandé est de 7 ans minimum.

Dépositaire

State Street Custodial Services (Ireland) Limited.

Autres informations

Veuillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, modérés et favorables présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit et de l'indice de référence adapté sur les 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer de manière sensiblement différente à l'avenir.

Période de détention recommandée:		7 ans	
Exemple d'investissement:		€10 000	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 250	€7 170
	Rendement annuel moyen	-47.50%	-4.64%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 000	€9 540
	Rendement annuel moyen	-10.00%	-0.67%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 650	€10 260
	Rendement annuel moyen	-3.50%	0.37%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 640	€12 070
	Rendement annuel moyen	6.40%	2.72%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Il n'est pas [possible/facile] de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous [subirez/pourriez subir] des coûts supplémentaires,

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 09 2015 et 09 2022.

Scénario modéré : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 10 2016 et 10 2023.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 02 2012 et 02 2019.

L'indicateur de référence du Produit a été utilisé pour calculer la performance.

Que se passe-t-il si AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte d'AXA Investment Managers Paris S.A. En cas de défaillance d'AXA Investment Managers Paris S.A., les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire

- 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans
Coûts totaux	€773	€2 084
Incidence des coûts annuels (*)	7.8%	2.8% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.14 % avant déduction des coûts et de 0.37 % après déduction des coûts. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (60 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 3.00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à €300
Coûts de sortie	3.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé. Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé.	€291
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.79% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	€174
Coûts de transaction	0.08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€8
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	€0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 7 années

Ce Produit n'a pas de période de détention minimale requise, les 7 ans ont été calculés pour être conformes au délai dont le Produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps.

Les frais de sortie peuvent être appliqués lorsque vous encaissez des plus-values dans des conditions décrites à la section « Quels sont les frais ? ».

Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit ».

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser à tout moment au service client par email en précisant l'objet du message : client@axa-im.com

Par courrier à l'adresse suivante : AXA Investment Managers Paris (Service Client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris – La Défense cedex – France.

Par téléphone : +33 (0) 1 44 45 85 65

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas au Groupe AXA Investment Managers, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, les rapports semestriels ultérieurs et la dernière Valeur nette d'inventaire auprès de l'Administrateur du Fonds : STATE STREET FUND SERVICES (IRELAND) LIMITED et depuis la page <https://www.axa-im.com/fund-centre>. Ces documents sont disponibles gratuitement.

Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs précédents de scénarios de performance, veuillez consulter le site Internet : <https://www.axa-im.com/fund-centre>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.